



**Déclaration FSU (SNES, SNEP, SNUIPP)  
à la CAPA des PEGC de l'Académie de Dijon  
du 9 Avril 2013**

Après les élections de l'année dernière, de grands espoirs de changements étaient attendus des collègues. Les documents mis à la disposition de la C.A.P.A nous permettent de constater que les changements restent pour l'instant fort modestes :

- les engagements ministériels de 1993 ne sont toujours pas tenus :

Les ratios promus/promouvables qui sont restés figés pour l'ensemble des corps enseignants depuis 4 ans, sont particulièrement pénalisants pour les corps en voie d'extinction et, de ce fait, la grande majorité des PEGC est toujours dans l'impossibilité d'accéder à l'indice terminal de la Classe Exceptionnelle avant le départ à la retraite.

Dans notre académie, seuls 3 collègues sont en activité au 5<sup>ème</sup> échelon de cette classe exceptionnelle (et au niveau national, seulement 40 collègues ont atteint l'indice 783 en Octobre 2012)

Dans notre académie, un collègue reste en classe normale : l'extinction de la classe normale annoncée pour 2009 n'est donc toujours pas effective.

Nous rappelons donc nos propositions formulées dès 2002 pour remédier à cet état de fait :

- Accroissement significatif du nombre de promotions de grade des PEGC (avec un ratio de 100% pour l'accès à la classe exceptionnelle),
- Diminution du nombre d'échelons de la classe exceptionnelle,
- Réduction à trois ans de la durée de passage d'échelon.

Nous demandons donc, à nouveau, le respect de la parole de l'Etat et que nos propositions soient enfin prises en considération pour clore ce dossier.

D'autres motifs d'insatisfaction perdurent :

Même si les collègues concernés sont peu nombreux, le blocage des possibilités de mouvement perdure et les demandes formulées cette année ne seront pas satisfaites.

De plus, certains collègues ne formulent plus de demande, sachant que les possibilités sont très faibles, voire nulles d'obtenir satisfaction.

Concernant nos salaires, le gel du point d'indice, depuis Juillet 2010, contribuera à une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires :

- les derniers chiffres concernant l'inflation et le prix des carburants en particulier montrent la poursuite de leur hausse,
- La taxe décidée par le gouvernement sur les conventions d'assurance (passage de 3,5 à 7 %) a amenée une augmentation de la cotisation des adhérents de la MGEN) amputant d'autant les salaires,
- Le nouveau mode de calcul de la CSG et de la CRDS, découlant de la loi de 2010 sur les retraites, a amené aussi depuis Janvier 2012, une baisse des salaires.

Pour simplement maintenir ce pouvoir d'achat, une reprise de la négociation des salaires en général et du point d'indice en particulier devient urgente car la crise économique ne saurait tout expliquer et excuser.

.../...

- Concernant les retraites, de nombreux PEGC ont commencé leur carrière très tôt, souvent à 18 ans comme élève instituteur ou en centre de formation des PEGC ... . Le fait de repousser l'âge de départ à la retraite au-delà de 60 ans va conduire ces collègues à devoir continuer à enseigner bien au-delà des 41,5 annuités nécessaires... L'aménagement des fins de carrière reste attendu !
- La concertation entamée le 5 juillet a abouti au projet de loi d'orientation sur l'école actuellement en débat au parlement.

Pour le SNES-FSU, en l'état, ce projet ne peut être analysé comme « la refondation », pourtant nécessaire. Les sujets les plus conflictuels sont repoussés aux décrets d'application, voire à la loi de décentralisation, entretenant les inquiétudes des acteurs de l'école.

Le SNES poursuivra ses interventions pour faire pression sur les discussions ouvertes dans le cadre des chantiers annoncés par le ministre et dans l'écriture des décrets et arrêtés d'application.

Pour le collège, le SNES revendique :

- L'abrogation du LPC.
- Le rejet de toute référence à l'école du socle et l'arrêt des expérimentations en cours.
- La réalisation de la dimension culturelle (inscrite dans la loi) par des programmes repensés et destinés à tous les élèves, c'est-à-dire la culture commune portée par la FSU.
- Le refus d'un « conseil école-collège » et du cycle commun CM2/6ème, qui pourrait opérer un rapprochement structurel école/collège, installer échanges de service et bivalence et remettre en cause la liberté pédagogique. Le SNES y oppose ses propositions développées aussi par la FSU pour améliorer la transition entre 1er et 2nd degré.

A ce jour, les motifs d'insatisfaction et d'inquiétude restent nombreux et nous espérons que des réponses rapides ramèneront une certaine quiétude chez nos collègues.

Pour les élus FSU (SNES, SNUIPP, SNEP) à la CAPA des PEGC,

Philippe MALET